



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 39463

Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le problème du règlement des titres russes qui n'a toujours pas trouvé de solution en France malgré les déclarations d'intention du Gouvernement. Les révélations publiées dans le Journal des Finances ont provoqué de vives réactions de la part des porteurs français de titres russes. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître de façon claire la position que le Gouvernement entend adopter pour défendre les intérêts des porteurs français.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur la situation des porteurs de titres russes. Le Gouvernement, quelles que soient les difficultés économiques qui prévalent actuellement en Russie, demeure très attaché à la recherche d'un règlement du contentieux financier franco-russe. Cette recherche s'inscrit dans le cadre de l'article 22 du traité franco-russe qui dispose que « la République française et la Fédération de Russie s'engagent à s'entendre, si possible dans des délais rapides, sur le règlement des contentieux soulevés par chaque partie relatifs aux aspects financiers et matériels des biens et intérêts des personnes physiques et morales des deux pays ». Certains obstacles, relatifs au traitement multilatéral de la dette ex-soviétique comme aux problèmes de succession et de responsabilité internationale en matière de dette, n'ont pas permis à la France, dans le passé, d'entamer aussi rapidement qu'il eût été souhaitable des négociations avec la partie russe. L'accord intervenu au Club de Paris le 2 avril 1993 a permis de lever en grande partie ces hypothèques : la Russie s'est à cette occasion reconnue comme l'unique héritière de l'ensemble de la dette imputable à l'ex-URSS. Depuis lors, chaque rencontre a constitué une occasion de rappeler l'importance que la France attache à la mise en œuvre de l'engagement russe. Cette question a ainsi été évoquée avec insistance par le Président de la République et le ministre des affaires étrangères lors de la visite en France du Président Eltsine et de M. Kozyrev, alors ministre russe des affaires étrangères, les 20 et 21 octobre derniers. À la suite de cette visite, le sujet a été discuté de façon approfondie par M. Arthuis, ministre de l'économie et des finances, lors de son déplacement à Moscou les 9 et 10 novembre 1995. Il a été de nouveau abordé lors du déplacement du ministre des affaires étrangères à Moscou les 22 et 23 janvier 1996, et à l'occasion de la visite officielle du Premier ministre en Russie le 15 février dernier. Quant au reechelonnement de la dette russe, décidé par le Club de Paris, il ne pourra bien sûr qu'améliorer les capacités de paiement de la Russie. Il serait sans doute hasardeux de vouloir aujourd'hui préjuger des conditions d'un règlement. En liaison avec le ministre de l'économie et des finances, le ministre des affaires étrangères continuera de suivre l'évolution de cette question, à laquelle il attache une grande importance. Il restera attentif aux préoccupations des associations de porteurs de titres russes, dont il a reçu récemment les représentants.

Données clés

Auteur : [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39463

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2794

Réponse publiée le : 10 juin 1996, page 3094